

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

• en exercice	13
• présents	09
• votants	12
(dont 3 procurations)	
• Excusés	3
• Absent	1

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage : 14 novembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ;
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE

Excusés : Mme Marie-Christine LAURES (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; M Jean-Claude BARRAILLÉ (procuration à M Serge BARBASTE)

Absent : M Christophe BRENAC

Mme Jocelyne GALINIER a été désignée secrétaire de séance

**Report des investissements 2025
Restes à Réaliser**

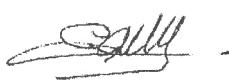
M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2025 intervenant le 15 décembre 2025 ne nous permettra plus d'assurer le règlement des factures d'investissement.
Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026 lors du vote du budget.

L'opération d'investissement du budget principal à reporter est :

Dépenses	Recettes
Rénovation des bâtiments communaux – n°2025213511	
21351 – Bâtiments publics	12 783.29
	1311 – subvention État
	1323 – Département
	13258 – CACM
	9 434.56
	6 289.71
	6 236.76

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (don 3 voix par procuration)
- Adopte l'état des restes à réaliser comme mentionné ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état.
- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2026

Mme Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures